

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS,  
LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ**

PROCÈS-VERBAL

32<sup>e</sup> séance tenue le 14 septembre 2023 à 17 h

Vidéoconférence

**PRÉSENCES :**

**Membres**

Olive Kamanyana, présidente – Conseillère, district du Carrefour-de-l’Hôpital (n° 13)

Caroline Murray, vice-présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Edmond Leclerc – Conseiller, district de Buckingham (n° 19)

François Lacerte-Gagnon – Organisme, transports urbains et déplacements durables

Laura Darche – Organisme, transports urbains et déplacements durables

Christine Charlebois – Représentante des enjeux d’accessibilité universelle

Jean-Luc Bourdages – Citoyen

Aminata Ndiaye – Citoyenne

Alexandre Wolford – Citoyen

Émilie Rachiele-Tremblay – Citoyenne

**Secrétaire**

Élaine Déry – Coordinatrice, Bureau des comités et commissions

**Ressources internes**

Louis-Charles Déry – Directeur adjoint, Service des infrastructures et projets

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)

Nadine Lafond – Cheffe de service, planification et développement de la mobilité, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Véronique Leduc – Adjointe administrative, Bureau des comités et commissions

Chantal Blais – Adjointe administrative, Bureau des comités et commissions

Yannick Bélisle – Inspecteur-chef, Service de police

Geneviève Emery – Coordinatrice en circulation et sécurité routière, Service des infrastructures et projets

**Personnes invitées**

Sandrine Cabana-Degani – Directrice générale, Piétons Québec

Sophie St-Pierre – Directrice expérience client, Société de transport de l’Outaouais

---

**1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**

La présidente constate le quorum et elle ouvre la séance à 17 h 01.

La présidente remercie Mathieu Archambault pour le travail accompli avec la Commission; elle souligne qu’il est un travailleur incroyable et que l’expérience a été formidable. Elle souhaite la bienvenue aux membres du *Bureau des comités et commissions* qui assisteront dorénavant la commission : Élaine Déry, coordinatrice; Véronique Leduc, adjointe administrative; Chantal Blais, adjointe administrative.

**2. Adoption de l’ordre du jour**

L’ordre du jour est adopté tel que proposé.



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

**3. Période de questions du public**

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions.

**4. Adoption et signature du procès-verbal de la 31<sup>e</sup> séance tenue le 8 juin 2023**

Il est demandé d'ajouter au procès-verbal une mention pour préciser que les bornes de recharge doivent s'insérer dans un parcours sans obstacle.

Le procès-verbal de la 31<sup>e</sup> séance tenue le 8 juin 2023 est approuvé par les membres avec la modification proposée.

**5. Suivi du procès-verbal de la 31<sup>e</sup> séance tenue le 8 juin 2023**

Aucun suivi n'est à faire en ce qui concerne les sujets abordés lors de la séance du 8 juin 2023.

Des commentaires sont faits quant à des éléments présentés lors de séances précédentes. Des précisions sont demandées notamment sur le traçage des lignes de stationnement. Des éclaircissements quant à la réglementation seront faits par courriel ultérieurement par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

**6. Date de la prochaine séance : 29 octobre 2023 - Information**

On informe les membres que la prochaine séance de la Commission aura lieu le 29 octobre 2023.

**7. Présentation de Piétons Québec - Information**

L'organisme Piétons Québec a été fondé en 2015 pour la défense des droits des piétons. Il vise notamment à : améliorer la sécurité et le confort de toutes les personnes se déplaçant à pied; transformer les environnements urbains, réglementaires et culturels. Il fait, partout au Québec, des campagnes de sensibilisation ainsi que des projets visant à documenter et partager les meilleures pratiques. Leur approche vise une responsabilité collective; approche plus proactive que réactive. C'est celle également adoptée par le gouvernement du Québec dans le *Plan d'action en sécurité routière 2023-2028*.

*Jean-Luc Bourdages se joint à la rencontre à 17 h 26.*

Le document *PowerPoint* « INTERVENIR pour la sécurité des piétons » est présenté aux membres. Ce document leur a été envoyé au préalable.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Bilan routier piéton (Gatineau et tendances au Québec);
- Enjeux de sécurité vécus par les piétons;
- Pistes de solutions ;
  - Changements de paradigme vers le système sûr (vision zéro – système sûr / prévenir les collisions prévisibles et réduire les blessures des collisions inévitables);
  - Concevoir un réseau routier qui pardonne;
  - Au-delà de la sécurité : planifier pour favoriser la marche.

Sommaire des questions, réponses ou commentaires formulés à la suite de la présentation concernant, entre autres :

- Les statistiques à Gatineau indiquent que 41 % des décès des personnes piétonnes sont des personnes âgées et témoignent que du travail reste à faire;
- Pour les entrées charretières et leurs creux inclinés incitant certains utilisateurs (par exemple, les coureurs) à se déplacer sur les rues, il est conseillé de conserver le trottoir plat et de respecter la largeur minimale à 1,8 m. Si ce n'est pas possible, il est recommandé d'ajouter l'entrée charretière dans une banquette ce qui permet également un meilleur déneigement. S'il n'y a pas d'espace pour une banquette, il est recommandé de faire le dénivelé au niveau de la bordure en conservant un minimum de 1,2 m de surface plane pour les piétons. De façon générale, les rues ont été conçues beaucoup trop larges; l'ajout de banquettes permet de réduire la largeur des voies et de favoriser des vitesses plus lentes;

- On demande de vérifier auprès de Service de l'urbanisme, s'il est prévu d'avoir le 1,2 m plat dans le devis normalisé de la Ville pour refaire une rue. Il est confirmé que la Ville utilise ces principes lors des aménagements et des travaux. Il y a des dispositions nouvelles dans la politique de rues conviviales auxquelles tout promoteur de nouveaux projets doit se conformer. Des vérifications seront faites pour confirmer la largeur des trottoirs;
- La crise du logement actuelle et l'objectif de bâtir plus de logements représentent notamment une occasion de densification qui est compatible avec les changements climatiques, ou autrement dit, une occasion de soutenir davantage les services de proximité et de créer des milieux plus favorables aux déplacements actifs;
- Il est conseillé d'adopter des politiques et des règlements qui favorisent la densification, la mixité et la compacité afin d'accroître le transport actif et collectif;
- Les services de police ont beaucoup d'influence sur les vitesses maîtrisées (par exemple, ne plus accepter la norme de rouler de 10 à 20 km de plus que la vitesse affichée) et les comportements adaptés (par exemple, faire de la sensibilisation pour comprendre les nouveaux aménagements);
- On demande quel est l'engagement des villes de dimensions comparables envers la Vision zéro? Peu de municipalités ont un plan de mise en œuvre de cette vision. Drummondville reflète celle-ci dans leur politique axée sur les aménagements pour les piétons. Montréal est l'une de villes ayant une équipe mandatée pour faire percoler la Vision zéro, et, qui mène des enquêtes post-collisions mortelles avec une équipe multidisciplinaire en identifiant les enjeux qui peuvent être changés de façon proactive à des intersections semblables ou à sa réglementation;
- Pour ce qui est de la conception et de la réalisation des divers types d'aménagements, la notion de seuil est importante. À partir d'un seuil de 30 % d'usagers piétonniers, les aménagements sont faits pour les piétons et les cyclistes. Par exemple, sur les sentiers multifonctionnels, une ligne médiane n'est pas recommandée afin de minimiser les risques lors de dépassements. Il faut sensibiliser à la sécurité tant des piétons que des cyclistes et leur aménager des espaces sécuritaires pour se déplacer;
- Une réflexion est à faire sur le plan directeur piétonnier de la Ville; Gatineau pourrait être un exemple pour d'autres municipalités.

#### 8. Bilan du Plan de déplacements durables - Recommandation

Le document *PowerPoint* « *Suivi du Plan d'action du Plan de déplacements durables* » est présenté aux membres. Ce document leur a été envoyé au préalable.

L'objectif de la présentation est d'informer les membres sur le bilan du plan datant de 2013. La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte et revue des actions réalisées pour chacun des objectifs :
  - Assurer la sécurité (Entretien et éclairage des trottoirs et sentiers; comportements favorisant le partage des usagers des chaussées et des sentiers);
  - Accroître la connectivité (Liens piétonniers directs, bien aménagés et éclairés encourageant à utiliser le transport en commun; stationnements pour vélos aux Parc-o-bus);
  - Viser l'efficacité (Plans de gestion des déplacements favorisant le covoiturage et l'utilisation du vélo);
  - Faciliter l'accessibilité (Prendre en compte les besoins des différents usagers afin de faciliter l'accessibilité universelle);
  - Améliorer la convivialité (Rendre les déplacements plus agréables par la mise en place de différentes mesures);
  - Faire évoluer les mentalités (Sensibiliser aux bénéfices pour la santé et l'environnement des déplacements par la marche, le vélo ou l'autobus).
- Suggestion d'une recommandation relative au fait que le plan de déplacement durable date de 2013, qu'il n'avait pas de plan d'actions concrètes et spécifiques ni de budget associé, et depuis, plusieurs plans et politiques ont été adoptées. Il est suggéré que les bilans soient plutôt faits à travers d'autres plans financés où des actions sont identifiées de façon plus précise.

Sommaire des questions, réponses ou commentaires formulés à la suite de la présentation concernant, entre autres :

- Devant le succès du projet rue-école, on demande de quelle manière il pourrait être implanté ailleurs. Un rapport sera produit par MOBI-O qui aidera à déterminer quel processus suivre pour favoriser son implantation à d'autres endroits. En guise de suivi, une présentation pourrait être faite à la Commission l'an prochain;

- On trouve pertinent de faire ce type de bilan afin de voir les actions réalisées s'inscrivant dans les objectifs, et d'avoir une vue globale de tout ce qui se fait. On demande quels sont les inconvénients à poursuivre? La vraie question n'est-elle pas de revoir le plan afin de le moderniser et d'y associer un véritable plan d'action financé grâce auquel la Commission pourrait plus jouer son rôle au niveau des recommandations au conseil municipal?;
- Il est plus difficile de faire un suivi de ce plan, car les actions n'y sont pas clairement identifiées et qu'aucun budget n'y est associé. De plus, le suivi de certaines de ces actions est plus clairement identifié dans d'autres documents de planification; la Vision zéro est envisagée par la Ville, mais cela demande du temps et des effectifs;
- La comptabilisation des véhicules de micromobilité est incluse au décompte des vélos. Ce qui est compté est le nombre de passages; la distinction des types de véhicules n'est pas possible lors des comptages par caméras ou par tube. Pour en faire la distinction, un comptage manuel serait nécessaire;
- Les aménagements doivent répondre à des critères d'accessibilité universelle;
- On cite le plan d'action en matière de sécurité routière du gouvernement provincial, notamment à ce qui a trait à la micromobilité, et qu'il faudrait l'inclure aux réflexions;
- On pose la question afin de savoir si l'on souhaite faire un plan d'action avec le plan qui existe déjà, ou faire un nouveau plan ? Une unanimité se fait autour de l'idée de faire un nouveau plan dans une perspective de couvrir tout ce qui est fait en mobilité à la Ville, plus inclusif selon les objectifs ADS+, d'y inclure les groupes marginalisés, et, de s'assurer qu'il n'y ait pas d'angle mort;
- On souhaite un document de planification comme une Stratégie qui permettrait une vision d'ensemble de tout ce qui se fait en mobilité durable à la Ville;
- Après des discussions sur la modification du libellé de la recommandation suggérée, le consensus suivant est atteint quant au libellé de la recommandation : qu'un diagnostic du Plan de déplacements durables soit effectué afin d'évaluer l'évolution des parts modales et des actions réalisées dans l'objectif d'établir une nouvelle stratégie ou un nouveau plan.

#### **Recommandation**

**R-CTDDS-2023-09-14/11**

#### **Considérant que:**

- le Plan de déplacements durables date de 2013 et n'inclut pas de plan d'actions ni de budget associé;
- plusieurs plans et politiques ont été adoptés et des actions ont été réalisées visant la mobilité durable (voir annexe A);

**La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande au conseil municipal :**

- Qu'un diagnostic du Plan de déplacements durables soit effectué afin d'évaluer l'évolution des parts modales et des actions réalisées dans l'objectif d'établir une nouvelle stratégie ou un nouveau plan.

#### **RECOMMANDÉ**

### **9. Plan de travail du Plan directeur réseau piétonnier - Information**

Le document *PowerPoint* « *Éléments de réflexion pour l'élaboration d'un plan directeur piétonnier* » est présenté aux membres. Ce document leur a été envoyé au préalable.

L'objectif de la présentation est d'informer les membres sur certains éléments de réflexion à considérer pour l'élaboration d'un plan de travail lié à un plan directeur. La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte (plusieurs documents de planification de la Ville intégrant les déplacements piétonniers; documents de partenaires intégrant les déplacements piétonniers sur le territoire de la Ville; plusieurs champs d'action visés pour améliorer l'expérience piétonne);
- Grands jalons de l'ébauche d'un plan de travail :
  - Démarches administratives (+/-3 mois, automne 2023);
  - Analyses préparatoires (+/-3 mois, hiver 2024);
  - Préparation du mandat (+/- 8 mois, automne 2024);
  - Réalisation du Plan Piétonnier Diagnostic (+/-9 mois, printemps 2025);
  - Réalisation du Plan Piétonnier - Plan d'action (+/-9 mois, printemps 2026);

- Présentation à la CTDDS (versions préliminaire et finale);
- Approbation au Conseil municipal.

Sommaire des questions, réponses ou commentaires formulés à la suite de la présentation concernant, entre autres :

- Remerciements et satisfaction de voir le plan se mettre en branle;
- Par quels outils peut-on s'assurer que les travailleurs de la construction mettent en place des détours bien planifiés, accessibles et signalisés adéquatement afin de faciliter les trajets de tous les utilisateurs, mais en particulier des cyclistes, des piétons et des utilisateurs d'aides à la mobilité, lors des travaux aux infrastructures routières?
- La signalisation piétonnière sera incluse dans le plan;
- On mentionne l'exemple de certains endroits en Europe qui, avec la COVID et l'augmentation des livraisons à domicile, a légiféré afin que les livraisons dans les centres-ville ou dans les pôles urbains se fassent en dehors des heures de travail dans un but d'alléger la circulation;
- On pose la question afin de savoir si la signalisation piétonnière et les traverses de rue sécuritaires vers un parcours sans obstacle seront incluses dans ce plan. On répond oui concernant la signalisation piétonnière, mais on doit d'abord définir ce qu'est un piéton;
- Le contenu et les balises du plan seront définis ensemble;
- On mentionne qu'il est vraiment bien qu'il y ait 25 000 \$ disponibles pour des consultations publiques afin que les gens puissent s'exprimer sur des enjeux aussi importants. Par contre, on aurait aimé voir un segment sur les aménagements transitoires. Relativement au nouveau plan d'action en sécurité routière du gouvernement du Québec, on demande quelle serait la place de Gatineau à travers les actions des villes, qu'est-ce qu'elle pourrait apporter comme contribution? Pour le moment, on n'a aucune idée de la manière dont le plan sera traduit en termes de programme et d'accès aux fonds.

**10. Dépôt du rapport sur l'état d'avancement des travaux de la Commission**

Le document est déposé à des fins d'information. Ce document a été envoyé aux membres au préalable.

Aucune question n'est soulevée quant au document qui relate les réalisations de la Commission jusqu'à juin 2023.

**11. Varia**

Une invitation est lancée à prendre part au *Défi sans auto solo* ayant lieu du 18 au 24 septembre 2023.

**12. Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 15.